



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020

Le dix-sept décembre deux-mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, Mme CURTIUS Anick, M. BOUIREK Azddine,
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme SEPET Laura, M. CHMIELINSKI Jean,
M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine, Mme REIGNIER Sylvie,
M. PANISSET Didier, M. DI-UBALDO Vittorio, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme NADAUD Sophie a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe
M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. CARRERA Yohann

Le Conseil municipal a choisi M. BOUIREK Azddine comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal :

**En début de séance, une minute de silence est observée en hommage
à Samuel Paty, assassiné lors d'une attaque terroriste perpétrée à
Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre 2020**

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2020 ;
- **RETIRE** la délibération 2020-42 portant désignation d'un adjoint pour la passation d'actes authentiques en la forme administrative ;
- **DÉSIGNE** les adjoints au Maire, dans l'ordre de leur nomination, pour représenter la commune dans la passation d'actes authentiques en la forme administrative ;
- **APPROUVE** la reconduction de la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les pièces afférentes ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Ecole de Musique de Faverges-Seythenex pour l'année 2020-2021, **ACCEPTE** la prise en charge pour moitié avec le Sou des Ecoles de la facture d'intervention, les frais de déplacements de l'intervenant restant à la charge de la commune, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes ;
- **APPROUVE** la revalorisation de la participation à la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) pour l'année 2021, à hauteur de 3.85 € par jour et par enfant inscrit aux colonies de vacances organisées par UFOVAL 74, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ;

- **APPROUVE** les modifications de la durée hebdomadaire des postes d'adjoints techniques à temps non complet, **FIXE** le temps de travail à hauteur de 30/35^{ème}, et **DIT** que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence ;
- **DÉCIDE** de procéder à l'enquête publique de désaffectation du chemin rural de « La Côte » et d'une portion du chemin rural de « La Côte au Fontany », **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'ouvrir l'enquête publique préalable à ladite désaffectation par voie d'arrêté, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;
- **APPROUVE** la dénomination du « Chemin du Pissieu » situé sur les parcelles cadastrées B1873, B1875, B1876, B1887, B1888, B1890, B1891, B1882, B1880 et B1884 pour la mise en place du numéro 93 ;
- **DÉCIDE DE RENONCER UNILATERALEMENT** à la convention d'entente intercommunale pour la gestion de services et d'équipements communs et pour le soutien du monde associatif entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2019, **DÉCIDE DE MAINTENIR** son soutien au monde associatif par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement aux associations suivantes dont le montant minimum sera fixé par habitant comme suit : L'Ecole des Arts vivants : 1.75 € par habitant, La Soierie : 3.80 € par habitant, et **DIT** que la commune s'engage à trouver une solution de répartition des charges de service et d'équipements communs avec l'ensemble des membres de la conférence d'entente au cours du premier trimestre 2021.

La séance est close à 20h.

Le Maire
Philippe PRUD'HOMME

